

Rentrée scolaire à Mayotte: un nombre record d'élèves et d'enseignants contractuels



La vice-recteur Nathalie Costantini s'est rendue dans une école et au lycée de Petite Terre en ce jour de rentrée scolaire. Une rentrée, comme toujours, marquée par des records. Celui du nombre d'élève et des contractuels qui représentent 33% des enseignants dans le secondaire.

Page 2

Justice

Un travail d'intérêt général plutôt que la prison: «Un dernier avertissement solennel»



Education

L'apprentissage du français, enjeu de la rentrée à Mayotte



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Education

Rentrée scolaire à Mayotte: un nombre record d'élèves et d'enseignants contractuels



50.500 élèves dans le 1er degré

La vice-recteur Nathalie Costantini s'est rendue dans une école et au lycée de Petite Terre en ce jour de rentrée scolaire. Une rentrée, comme toujours, marquée par des records. Celui du nombre d'élève et des contractuels qui représentent 33% des enseignants dans le secondaire.

89.500 élèves... Pour une population officielle de 220.000 habitants, voilà qui peut donner le tournis ! Plus de 40% de la population mahoraise a donc commencé sa rentrée scolaire 2015 ce mardi. Si les collèges et les lycées échelonnent l'arrivée des élèves tout au long de la semaine pour prendre le temps de présenter les établissements et faire passer

les premiers messages, dans le premier degré les petits sont déjà en classe.

Ils sont 50.500 dans le 1er degré, un nombre quasiment stable par rapport à l'an dernier. Ils sont encadrés par 2.802 postes d'enseignants équivalents temps plein (ETP), 50 de plus que pour la rentrée 2014. Au terme de leur «séjour réglementé», 68 enseignants ont demandé à rester dans notre département. Quant 80 départs, ils ont quasiment été compensés par les 79 arrivées.

Dans le 1er degré, cette stabilité apparente du corps enseignant s'accompagne d'une légère baisse du taux de contractuels à 13% (contre 14% l'an dernier). Les contractuels les plus anciens sont en ef-

fet intégrés dans le corps des IERM, les «instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte».

Collèges et lycées font le plein d'élèves

Du côté du 2nd degré, le nombre d'élèves continue de s'envoler. Les collégiens et lycéens sont 1.800 de plus que l'an dernier et atteignent le record de 39.000. Un nombre qui devra être affiné dans quelques semaines.

Les postes d'enseignants équivalent temps plein augmentent de 150 pour cette rentrée et atteignent 2.457. Là encore, départs (268 enseignants) et arrivées (269 nouveaux arrivants) s'équilibrivent. Et 568 enseignants ont demandé à rester à Mayotte... Mais ce n'est pas suffisant pour compenser les créations de postes.

Autrement dit, le nombre de contractuels bat son record. Ils représentent 33% des enseignants du 2nd degré. L'an dernier, le taux n'était «que» de 28%.

Des «îlots»

Conscient de cet enjeu pour la qualité de l'enseignement dans le département, le vice-rectorat a souhaité réorganiser la formation de ces nouveaux enseignants. Certains établissements vont ainsi devenir des «îlots de formation», comme l'école Pamandzi 5 que visitait Nathalie Costantini, la vice-recteur, ce mardi après-midi. «Des enseignants contractuels mais aussi des stagiaires en formation ou des instituteurs

nouvellement intégrés (IERM) vont venir partager le temps des équipes plus aguerries. Ils vont observer, analyser les pratiques et enrichir leur savoir-faire», explique la vice-recteur.

Dès demain mercredi d'ailleurs, Pamandzi 5 va accueillir les premiers contractuels de «l'îlot». «Quand on parle des valeurs de la République, la valeur solidarité est très importante», soulignait Nathalie Costantini face aux équipes éducatives de l'école. «Nous sommes un collectif pour faire réussir les enfants. Nous sommes un collectif pour que tous les personnels puissent donner le meilleur d'eux-mêmes», affirmait la vice-recteur, une façon de mobiliser les enseignants pour l'accompagnement de ceux qui n'ont pas le même parcours professionnel.

Ouvertures et extensions

Enfin, les dernières nouveautés de l'année sont à trouver du côté des locaux. Le collège de la Kwalé (Tsoudzou) continue sa montée en puissance, le collège de Majicavo ouvre ses portes et l'extension du lycée de Petite Terre est livrée. C'est d'ailleurs le 2e site qu'a choisi Nathalie Costantini pour sa visite de rentrée. Autre extension, celle du lycée de Chirongui avec un remplacement des modulaires.

Une dernière extension est attendue dans le courant de l'année scolaire. A Bandrélé, le collège devrait gagner de la place à la rentrée de janvier.

Education

L'apprentissage du français, enjeu de la rentrée à Mayotte



Dans une classe de Pamandzi en ce jour de rentrée scolaire

Mayotte reçoit la visite du délégué général à la langue française et aux langues de France. Il rédige un rapport commandé par le Premier ministre sur la maîtrise du français sur l'ensemble du territoire. A Mayotte, la question mobilise enfin.

«L'apprentissage du français, c'est l'apprentissage de la citoyenneté», attaque d'emblée Loïc Depecker face à l'équipe éducative de l'école Pamandzi 5. Assis à côté de la vice-recteur, il présente l'objet de son passage à Mayotte : rédiger, sur demande de Manuel Valls, un rapport sur la maîtrise du français sur

l'ensemble du territoire. «Le message du Premier ministre était 'Je souhaite que tous les citoyens aient accès au français'», explique Loïc Depecker. Il s'agit de dresser un constat et de proposer des pistes d'améliorations face aux problèmes constatés.

Visite d'écoles et de collèges, rencontre avec les équipes éducatives et celles du vice-rectorat, pendant deux jours, au pas de charge, il va tenter d'appréhender les problématiques de la langue française dans notre département, avant d'enchaîner avec La Réunion. «Je me penche, sur l'ensemble du terri-

toire, sur l'apprentissage, l'approfondissement et la maîtrise du français, donc du tout début de l'approche de la langue à son utilisation immédiate en n'importe quelle circonstance», précise Loïc Depecker.

Institutions et entreprises

Avec ce rapport à remettre fin septembre, il arpente les différents territoires de la République. En banlieue parisienne pendant les vacances, dans l'océan Indien avant Toulouse puis le Nord la semaine prochaine, il veut trouver «les questions qui reviennent» et les problématiques qui se posent en fonction de l'usage du français comme langue maternelle ou non.

«Les grands acteurs sont demandeurs de coordination», explique Loïc Depecker qui nous apprend, au passage, que l'enseignement du français aux nouveaux arrivants sur le territoire est du ressort du ministère de l'intérieur... Une mission qui n'a, semble-t-il, pas été étendue à Mayotte.

Le rapport concernera aussi les entreprises, qui doivent offrir un droit individuel à la formation depuis la loi du 5 mai 2014. Et cette formation peut, bien entendu, être un approfondissement de la langue française. «Dans les entreprises, le taux de difficultés en français est tout à fait important mais aussi inchiffrable», relève Loïc Depecker.

Revaloriser les langues ma-

horaises

Cette visite a le mérite d'éclairer sous un jour nouveau les rapports entre les langues. Longtemps, la seule évocation de l'utilisation du shimaoré ou du kibushi en classe provoquait des réactions de rejet immédiates au vice-rectorat. Les temps ont changé mais dans les faits, on n'en est encore qu'à un tâtonnement pour permettre aux enfants d'être à l'aise avec leur double culture.

Pour cette rentrée, pas question de parler d'enseignement de «français langue étrangère». Il faut dire «français langue de scolarisation». «C'est un ensemble de dispositifs déployés simultanément et qui doivent converger vers l'amélioration de la maîtrise de la langue. On va travailler sur du bilinguisme notamment en maternelle ou encore avec des outils numériques au collège...» indique Nathalie Costantini, la vice-recteur. 40 formateurs ont été préparés, qui ont à leur tour formés 20 personnes chacun et le cycle va continuer.

Le bilinguisme comme un outil

Il s'agit donc d'utiliser la langue mahoraise comme un outil et, enfin, de la valoriser «pour que les élèves ne soient pas dans une forme de honte de leurs racines», indique la vice-recteur. «Un changement d'approche», dirait délicatement Loïc Depecker.

De fait, en plus de sa venue, deux universitaires de Rouen devraient rejoindre notre département pour travailler sur l'usage de la langue en maternelle. Un partenariat est également en cours de finalisation avec la Guyane et Grenoble pour «faire un grand projet inter-académique» sur la question.

Enfin la mise en place de l'évaluation en français et en mathématique au début du CE2 pourrait être un bon outil de travail pour déceler les bonnes stratégies d'apprentissage mises en place par certains enseignants. Et celles qui méritaient d'être révisées.

RR

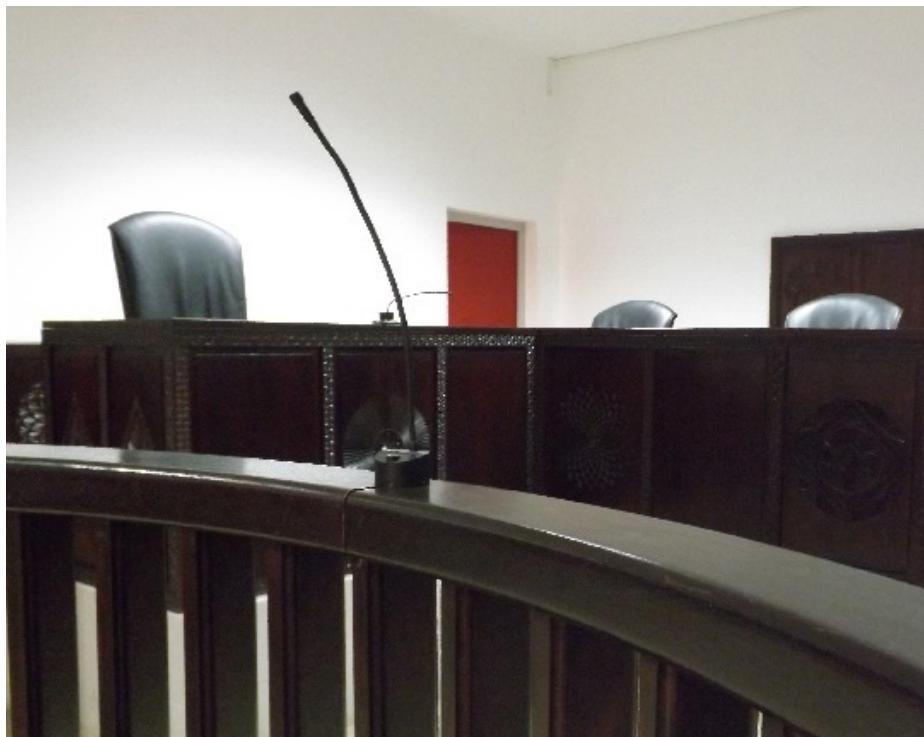
LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Justice

Un travail d'intérêt général plutôt que la prison: «Un dernier avertissement solennel»



280 heures de travail d'intérêt général (TIG). C'est la durée maximale que peut infliger le tribunal correctionnel à un prévenu. C'est la peine à laquelle a été condamné un jeune homme de 19 ans hier en comparution immédiate. «Le tribunal ne vous envoie pas en prison, mais il n'oublie pas que les faits sont très graves», a expliqué le juge Planque au prévenu qui a donc échappé de peu à une peine de prison ferme.

Si la vie de ce jeune homme prend un tour bien malsain depuis le mois d'avril, le tribunal a voulu croire qu'il pouvait encore se sortir de cette très mauvaise passe.

Il était poursuivi pour deux

séries de faits. Les plus graves se sont déroulés le 17 juin dernier à proximité du collège de Passamainty. Deux femmes attendent un taxi sur le bord de la route lorsque 4 jeunes hommes s'approchent. Ils leur demandent l'heure mais la question est un prétexte : ils ont l'intention de les dépouiller. Deux individus ceinturent une des deux femmes par l'arrière, les complices leur font les poches et vident les sacs. Une des victimes résiste, l'un des garçons la mord alors au bras pour la faire lâcher. Les 4 jeunes repartent ensuite tranquillement vers le village avec deux téléphones portables, un Ipod, le contenu d'un portefeuille (carte bancaire, carte d'identité, carte vitale,

5 euros), laissant leurs malheureuses victimes choquées sur le trottoir. Plus tard, après avoir revendu les objets volés, ils empocheront chacun 10 euros.

Une identification formelle Les femmes vont porter plainte et les policiers leur présentent alors des planches de photos pour tenter d'identifier les malfrats. Elles y reconnaissent avec certitude l'un de leurs agresseurs. Il est interpellé le 20 août et placé en garde à vue. Il nie d'abord sa participation puis admet finalement faire partie de la bande, même s'il maintient de pas être celui qui a pris les objets. Du point de vue de la loi, ça ne change pas grand-chose.

«C'était pour avoir de l'argent», se justifie-t-il à la barre tout en reconnaissant que «ce n'est pas un bon métier». C'est malgré tout une activité à laquelle il semble s'adonner régulièrement. Car les enquêteurs parviennent à faire le lien avec d'autres affaires. Son ADN «matche» avec celui retrouvé dans un autre dossier. Le 16 avril, la vitre d'une voiture est brisée en pleine nuit à Mamoudzou et le véhicule est méticuleusement fouillé. La tentative de vol échoue : il n'y a rien à prendre à l'intérieur de la voiture.

Des traces d'ADN

Mais les malfaiteurs laissent derrière eux une trace de choix : en brisant la vitre et en ouvrant la portière, l'un d'eux se coupe et des gouttes de sang tombent sur des papiers. C'est celui du prévenu. Une semaine

après, pour une 3e affaire de vol aggravé, le jeune homme est déjà devant le tribunal en comparution immédiate. Il est condamné à 8 mois de prison avec sursis.

«C'est donc le métier que vous avez décidé de faire ?» interroge le magistrat. «Je veux faire plombier», répond le jeune homme... «Ce n'est pas de cette façon que vous vous dirigez vers la plomberie», regrette le juge.

Tête baissée

Salle d'audience A la barre Le jeune homme vit encore chez sa mère qui est venue assister à l'audience. Il a 10 frères et sœurs. «La famille est démunie face à l'attitude de ce garçon déscolarisé depuis la 5e», raconte Me Idriss. «Il suit des amis qui l'entraînent là où il ne faut pas.» En détention provisoire depuis vendredi à Majicavo, le jeune a gardé la tête baissée tout au long de l'audience, obligeant les juges à lui demander plusieurs fois de les regarder pour assumer ses actes. «Il est capable de vous regarder. C'est déjà une façon de comprendre que sa vie doit changer», plaide son avocat.

Alors que le procureur réclamait 16 mois de prison dont 10 mois ferme, le tribunal a donc opté pour la voie de l'insertion. Il a 18 mois pour effectuer ses 280 de TIG et risque 8 mois de prison en cas de non-exécution. «Un dernier avertissement solennel», a prévenu le tribunal qui lui laisse la possibilité de trouver un emploi ou une formation.

RR

Social

Ecotourisme : Un appel à projet pour mettre en valeur les milieux naturels terrestres de Mayotte



La préfecture indique qu'un nouvel appel à projets est lancé dans le cadre du Programme de développement rural 2014-2020 qui met en œuvre le FEADER (les fonds européens en lien avec l'agriculture et la ruralité) à Mayotte.

Choungui depuis le Benara Le dispositif «Aménagements touristiques pour l'accueil du public en zones forestières ou autres zones naturelles» du PDR Mayotte vise à mettre en valeur les milieux naturels terrestres de Mayotte pour le développement de l'écotourisme, tout en garantissant la conservation des sites les plus fragiles et la sécurité du public. Cet appel à projet vise à créer des infrastructures à petite échelle comme des farés, des points d'observation et des circuits de randonnées avec une infor-

mation touristique et une signalétique.

«Ceci s'inscrit dans une logique de mise en valeur du patrimoine naturel et de diversification économique des zones rurales visant à maintenir et développer les activités économiques et à y favoriser l'emploi», précise la préfecture.

La date limite de dépôt des projets est fixée au 30 octobre 2015. Les documents et les renseignements administratifs et techniques peuvent être consultés à la DAAF de Mayotte, au service Europe et Programmation.

Pour tous renseignements, le mail suivant : service.europe.dAAF976@agriculture.gouv.fr ou le site de la DAAF : <http://daf.mayotte.agriculture.gouv.fr/Programme-de-Developpement-Rural>